

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier ». Avenir Hospitalier est membre adhérent et fondateur de l'organisation syndicale « Action Praticiens Hôpital », APH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre adhérent du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation -Médecine Péri-opératoire, ARMPO

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Matthieu Débarre**  
Vice-Président

**Docteur Mathieu Brière**  
Secrétaire général adjoint

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 21 NOVEMBRE 2024



### TETRAMAR : Le SNPHARE lance une enquête nationale sur le temps de travail des médecins anesthésistes-réanimateurs et intensivistes-réanimateurs

Le juste décompte du temps de travail est un des sujets de préoccupations majeurs des médecins anesthésistes-réanimateurs (MAR) et médecins intensivistes-réanimateurs (MIR).

Malheureusement, les problèmes relatifs à ce décompte sont nombreux :

- Coexistence du décompte en demi-journées et du décompte en heures,
- Heures non prises en compte dans les obligations de services,
- Heures non rémunérées,
- Temps déplacé en astreinte non intégré dans le décompte du temps de travail,
- Absence de décompte de temps de travail quadrimestriel

**Ainsi, pour une rémunération identique, le nombre d'heures réalisées par les praticiens hospitaliers peut énormément varier !**

Ces dysfonctionnements sont source de mécontentements, de tension, de lassitude, de ras le bol pour les praticiens MAR et MIR qui multiplient les heures de travail jour et nuit sans savoir comment elles seront prises en compte ou valorisées. S'ils n'ont pas attendu de consignes pour prendre en charge les patients les plus graves pendant la crise COVID sans compter leurs heures, de leur côté **les tutelles ne mettent pas toujours pas en application leur obligation, encore rappelée par le Conseil d'Etat récemment, de réaliser un décompte horaire du temps de travail des praticiens hospitaliers.**

Faute de solution nationale, des "arrangements locaux" - parfois à la limite de la réglementation - fleurissent dans les établissements de santé pour compenser cette anomalie, dans un but **d'attractivité et de fidélisation** des praticiens dans l'établissement, dans une dynamique de dumping qui ne devrait pas exister dans le service public. Ces pratiques restent souvent confidentielles : il est donc difficile de connaître l'ampleur du phénomène.

**Le SNPHARE lance TETRAMAR, une grande enquête - totalement anonyme - sur le temps de travail diurne et nocturne des praticiens et ses modalités de décompte.  
Les résultats seront dévoilés au printemps 2025.**

Contact : Dr Mathieu Brière [mathieu.briere@snphare.fr](mailto:mathieu.briere@snphare.fr) 07 77 92 65 68